

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les médecins, les membres du personnel clinique et les utilisateurs des laboratoires de la Montérégie

EXPÉDITRICE : Geneviève Plante, directrice clinico-administrative
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 4 juin 2025

OBJET : **Arrêt des envois hors Québec pour l'analyse du dosage du (1-3)-B-D Glucane sérique**

Dans le cadre des travaux de l'INESSS portant sur l'utilisation judicieuse des analyses biomédicales, un avis concernant le dosage du (1-3)- β -D-glucane sérique a été publié le 26 janvier 2026.

Selon cet avis, le dosage du (1-3)- β -D-glucane sérique **n'est pas indiqué** pour :

- Diagnostiquer une infection fongique invasive;
- Amorcer ou assurer le suivi d'un traitement antifongique.

Veuillez consulter l'avis de l'INESSS, en pièce jointe, pour plus de détails, notamment concernant les recommandations sur les tests diagnostiques à privilégier en cas de suspicion d'infection fongique invasive.

Dans ce contexte, afin d'éviter la prescription d'analyses biomédicales sans valeur ajoutée, Santé Québec **n'autorise plus les envois hors Québec** pour cette analyse depuis le **1^{er} juin 2026**. Elle sera également inscrite à la liste des analyses non autorisées pour les envois hors Québec.

Merci de votre collaboration.

p.j.

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Analyses_biomed_Glucane_Serique_Fiche_INESSS.pdf